

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Conseil Municipal du 05 mars 2026
Liste des délibérations

Séance ordinaire du **5 mars 2026** – 20 h

Date de convocation : 26 février 2026
Membres en fonction : 14
Membres présents : 14
Sous la présidence de M. Claude RISCH – Maire

Membres présents : Mme Yolande BIEBER - MM. Olivier MORIS - Dominique EGELE - Mmes Carole SCHIRLEN – Christelle TOUROT-SCHNELL - MM. Patrice DILLENSEGER - Mathieu RIEHL - Vincent ZIMMERMANN – Mme Mathilde MEYER-TRIBUT - MM. Jean-Paul EBLIN - Michel FREYDT - M. Michaël STAHL – Mme Marie-Lucie STUDLER-WALISZEK-

Absents excusés :

N° Délibération	Objet	Vote
2 CM 05 03 2026	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2025	Adopté à l'unanimité
3A CM 05 03 2026	Approbation du Compte Financier Unique 2025	Adopté à l'unanimité
3B CM 05 03 2026	Colombarium – concession des cases – révision des tarifs	Adopté à l'unanimité
4A CM 05 03 2026	Affaires scolaires – école – demande de subventions exceptionnelles – deux projets : classe de mer et Haut-Koenigsbourg	Adopté à l'unanimité
4B CM 05 03 2026	Collège – association sportive – subvention voyage scolaire	Adopté à l'unanimité
5 CM 05 03 2026	Affaires foncières – rétrocession de deux parcelles communales au profit de la Collectivité européenne d'Alsace	Adopté à l'unanimité
6 CM 05 03 2026	Divers et communications	Acté

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Mathieu RIEHL, Conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 18 décembre 2025, sans observations, et signent le registre.

3. FINANCES

A- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26/03/2025, approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU l'ensemble des délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15/09/2023 adoptant le Compte Financier Unique,

Conformément aux articles L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT, M. Olivier MORIS, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le compte financier unique du budget principal 2025.

M. Le Maire, au moment du vote, se retire.

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit
Prévisions	527 178.20 €	527 178.20 €	
Réalisations	265 699.08 €	357 592.30 €	+ 91 893.22 €

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit
Prévisions	756 956.35 €	756 956.35 €	
Réalisations	526 446.59 €	801 955.60 €	+ 275 509.01 €

Résultat de clôture : + 367 402.23 €

Après l'exposé de M. Olivier MORIS, 1^{er} Adjoint, concernant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

CONSIDERANT que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. MORIS, Adjoint au Maire, pour le vote du compte financier unique,

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du compte financier unique 2025 du budget principal,

ADOpte le compte financier unique de l'exercice 2025.

ADOPTÉ à l'unanimité

3.FINANCES

B – Colombarium – concession des cases – révision des tarifs

Il est rappelé que la commune a procédé à la création d'un troisième colombarium de neuf cases, afin de répondre aux besoins croissants des familles en matière de concessions funéraires. Cette réalisation a engendré un coût d'investissement de 9 442.86 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2223-12 et suivants relatifs à la gestion des cimetières ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 mai 2011 fixant les tarifs actuellement en vigueur ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de réexaminer les tarifs des concessions de cases au colombarium afin de tenir compte du coût réel de cet équipement et d'assurer un équilibre financier du service public funéraire ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'adopter une nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 01/04/2026;

Il est proposé au Conseil municipal de réviser les tarifs des concessions de cases au colombarium, de manière à contribuer à la compensation des dépenses engagées pour la création du troisième colombarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer les tarifs des cases au colombarium, à compter du 01/04/2026, à :
 - 525 € pour 15 ans
 - 1050 € pour 30 ans

ADOPTÉ à l'unanimité

4. AFFAIRES SCOLAIRES

A – Ecole – Demande de subventions exceptionnelles – deux projets : classe de mer et « Haut-Koenigsbourg »

M. Le Maire soumet aux conseillers municipaux, la demande de subvention présentée par la directrice de l'école d'Orschwiller pour deux projets de classe :

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

- une classe de mer à Carolles avec la classe de CM2, du 8 au 13/06/2026. 12 enfants d'Orschwiller sont concernés.
- Un projet « Haut-Koenigsbourg » durant 3.5 jours. 12 élèves du CM1/CM2 venant d'Orschwiller sont concernés.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour le versement d'une subvention :
- pour la classe de découverte, à savoir : 7€ X 6 jours X 12 enfants soit un total de 504 €
- pour le projet « Haut-Koenigsbourg », à savoir : 5€ X 3.5 jours X 12 enfants soit un total de 210 €
- En **AUTORISE** le paiement au compte 65748

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

APPROUVÉ à l'unanimité.

B – Collège – association sportive – subvention voyage scolaire

L'association sportive du collège des Châteaux organise une classe au Feldberg sur 2 nuits. Le voyage concerne 1 élève d'Orschwiller.

Il est proposé d'accorder 5 €/nuitée, conformément à la délibération du 12/04/2019, soit 10 €. En complément, il est proposé d'accorder une aide pour la prise en charge du montant des accompagnateurs à raison de 34.51 € (correspondant à 1/36^{ème} de 1242.44 €, le coût total des accompagnateurs).

Le total de la subvention à verser est donc de 44.51 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de 44.51 € à l'association sportive du collège pour la classe au Feldberg (C/65738).

ADOPTÉ à l'unanimité

5 . Affaires foncières : rétrocession de deux parcelles communales au profit de la Collectivité Européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace a sollicité la Commune d'ORSCHWILLER pour la régularisation foncière de deux parcelles situées à Saint-Hippolyte dont elle est propriétaire.

Il s'agit des parcelles situées sur le ban communal de Saint-Hippolyte cadastrées :

- section 22 n°262 de 1,51 are
- section 22 n°258 de 6,73 ares

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

En effet, une récente vérification foncière a permis de constater que ces deux parcelles auraient dû faire partie des parcelles transférées à la CeA suite à l'arrêté constatant le transfert des routes classées dans le domaine public routier national vers la CeA en 2020.

Afin de régulariser cette situation foncière, il est proposé la cession au profit de la Collectivité européenne d'Alsace des parcelles désignées ci-dessus à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de rétrocéder les parcelles désignées ci-dessus, à l'euro symbolique à la Collectivité Européenne d'Alsace
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de l'opération

ADOPTÉ à l'unanimité

6 . Divers et communications

- La commune de Guémar a réalisé une importante étude portant sur les ponts situés sur son ban communal. Les résultats ont mis en évidence des dégradations et des fragilités structurelles sur plusieurs ouvrages.
Des travaux urgents sont nécessaires sur certains d'entre eux et des restrictions de circulation sur d'autres ouvrages seront mises en place pour des raisons de sécurité (limitation de tonnage).
Les agriculteurs empruntant régulièrement ces ouvrages ont été prévenus ainsi que les maires des communes ayant des parcelles dans le secteur.
Au regard du coût des travaux, la commune devra prioriser les interventions les plus urgentes.
Des informations seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement du dossier.
- Dans le cadre de cette dernière séance du conseil municipal du mandat, M. le Maire a tenu, avant de clore la séance, à remercier l'ensemble de ses équipes municipales pour leur disponibilité, leur dévouement et leur soutien tout au long de ses **43 années au service de la commune**. Il a également rendu un hommage aux adjoints : Christian FECHTER, André SCHWOERER, Richard AUBRY et au conseiller municipal Maurice EBLIN, disparus.
Enfin, il a exprimé sa reconnaissance aux concitoyens pour la confiance qu'ils lui ont accordée durant toutes ces années.
À l'issue de ces propos, l'ensemble des membres du conseil municipal et les personnes présentes se sont levés et ont applaudi M. le Maire.

Séance levée à 21h45.

Fait à Orschwiller, le 06 mars 2026

Le secrétaire de séance
M. Mathieu RIEHL

Le Maire
M. Claude RISCH

